

Les temps d'accompagnement personnalisés :

Un moyen de lutter contre les inégalités scolaires

Pour les élèves de CP (Cours Préparatoire) :

Les élèves de CP bénéficieront d'une attention particulière.

Les encadrants prendront en compte les orientations suivantes à cet effet :

- L'adulte encadrant aidera en priorité ces derniers.
- Il responsabilisera les plus grands et les plus autonomes pour aider les élèves de CP.
- La constitution de groupes d'élèves de CP avec un effectif moindre sera toujours recherchée, afin de permettre d'avoir une homogénéité dans la gestion du groupe.

Pour les élèves en difficulté scolaire

Les enseignants pourront réexpliquer les notions apprises en classe, lors de ces temps.



Charte



des temps d'accompagnement personnalisés

Service RÉUSSITE ÉDUCATIVE



I Avant-propos: Pourquoi cette CHARTE ? Page 3

II Introduction : Page 4

III Les enjeux et objectifs : Page 5

IV L'organisation : Pages 6 et 7

V Les acteurs : Pages 8, 9 et 10.

VI Les temps d'accompagnement personnalisé :

Un moyen de lutter contre les inégalités scolaires : Page 11

Avant-propos : Pourquoi cette charte ?

La Réforme des Rythmes Scolaires mise en place lors de la rentrée 2014/2015 a contraint la Collectivité à adapter sa politique éducative dans le domaine des activités périscolaires. Situait l'intérêt des enfants et des familles au cœur de son projet éducatif, une organisation de la semaine scolaire avait été travaillée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Suite à la parution du décret n°2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire et après une large consultation des familles des enseignants et du personnel municipal, la Ville de Gardanne a validé le retour à l'organisation préexistant avant la réforme des rythmes scolaires de 2014 :

Retour à la semaine de 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville dès la rentrée de septembre 2018.

La réussite éducative et scolaire des enfants et le soutien à la parentalité, font partie des enjeux majeurs de la politique de la ville de Gardanne.

La communauté éducative souhaite réaffirmer le principe selon lequel, le service périscolaire s'inscrit dans une démarche de qualité. Cela se traduit, en matière de réussite scolaire, par la mise en place d'un dispositif d'aide pertinent.

C'est dans cet objectif que les études surveillées, sont depuis janvier 2019 améliorées dans leur contenu afin de d'offrir un **accompagnement plus personnalisé et adapté aux besoins des enfants et des familles.**

L'accès à ces **temps d'accompagnement personnalisés** a été redéfini afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de pouvoir bénéficier de ce service **GRATUIT.**

Ce document est à la disposition des animateurs, des enseignants, des parents d'élèves ou de toute personne souhaitant connaître le fonctionnement et les principes régissant ce dispositif.

Introduction

Les **temps d'accompagnement personnalisés** sont organisés, sous la responsabilité du Maire, par le Service Réussite Éducative et se déroulent 4 fois par semaine de 16h30 à 18h dans la continuité du temps scolaire.

Cette offre de service non obligatoire, est gratuite pour les familles, ouverte à tous avec la possibilité pour chaque enfant de les fréquenter **3 soirs par semaine maximum**.

Ce dispositif remplit plusieurs missions :

- Donner la possibilité à l'enfant de faire ses devoirs dans un cadre propice permettant de l'accompagner,
- Offrir un service de qualité encadré par des enseignants ou des intervenants qualifiés pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.
- Contribuer à la réduction d'une certaine fracture scolaire, les écarts et les inégalités pouvant exister entre les élèves qui travaillent en dehors de la classe et les autres.

Le travail scolaire constitue un lien entre l'école et la famille, et de manière générale, les relations entre l'école et les familles s'en trouvent enrichies.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et sont garants du suivi de leur travail scolaire.

La réussite scolaire et éducative ne peut se faire qu'avec la participation active des familles.

La volonté de la ville est de valoriser les parents dans leur rôle lorsque ces derniers ne se sentent pas d'aider leurs enfants sur le plan scolaire. Elle s'engage à mettre en place des temps où chacun pourra trouver sa place.

Il n'y a pas d'obligation de résultats : la Ville de Gardanne se donne une obligation de moyens, afin de concourir à la réussite des enfants. La ville et les encadrants ne peuvent être tenus pour responsables, si les enfants n'ont pas fini leurs leçons ou plus globalement s'il n'y a pas d'amélioration des résultats scolaires .

IMPORTANT : L'inscription au dispositif entraîne une obligation de fréquentation. Le Service Réussite Éducative se réserve le droit de radier l'enfant après trois absences injustifiées.

Enjeux et objectifs

Rappel du cadre :

Le Ministère de l'Éducation Nationale précise que :

« *Un enseignant peut donner à ses élèves un travail oral (lecture ou recherche par exemple), ou des leçons à apprendre à la maison. Il doit éviter de donner à faire à ses élèves un travail écrit à la maison* ».

C'est pourquoi, la présente charte réaffirme le rôle de l'éducation Nationale dans la « commande » relative au travail scolaire en dehors de la classe.

Définition :

Ces temps d'accompagnement personnalisés ont pour vocation de donner la possibilité à tous les enfants sans distinction de pouvoir faire l'apprentissage des leçons dans un cadre propice au travail scolaire avec l'aide d'enseignants ou des personnels qualifiés.

Ils n'ont pas pour vocation à se substituer aux compétences, ni aux missions de l'éducation nationale.

Plus précisément ils permettent de travailler la mémorisation, d'asseoir les automatismes, d'ancrer la méthodologie en favorisant les progrès vers l'autonomie.

Objectifs:

- Assurer l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors des heures scolaires
- Donner aux enfants des conditions de travail favorables, notamment pour les enfants dont d'environnement éducatif est déficient

Rôles :

- Aide à l'apprentissage des leçons,
- Aide à la mémorisation,
- Aide méthodologique (organisation du travail, utilisation d'outil documentaire, acquisition de méthodes de travail...),
- La stimulation psychologique (goût du travail autonome),
- Développer la confiance en soi

Organisation

Dans ce dispositif, nous souhaitons favoriser l'intervention des enseignants.
En effet, ceci présente un intérêt certain :

- D'une part, bénéficier du savoir-faire des enseignants dont c'est le métier,
- D'autre part, stabiliser l'offre de service (présence des enseignants sur les écoles).

Dans le cas où nous rencontrerions des difficultés à couvrir le besoin d'encadrement des élèves par les enseignants, des animateurs viendraient le compléter.

Le déroulement de ce temps a été scindé en deux :

- Une partie pédagogique de 16h55 à 17h30 (devoirs, accompagnement personnalisé)
- Une partie plus ludique de 17h30 à 18h (jeux de société et culturels, lecture, travaux manuels...).

Il est organisé de la façon suivante :

- De 16 h 30 à 16 h 55 : Temps de récréation et de goûter.
- De 17h à 17 h 30 : Temps d'accompagnement.
- 17h30 : départ possible sur inscription.
- De 17 h 30 à 17 h 50 : (jeux de société et culturels, lecture, activités manuelles...).
- De 17 h 50 à 18h : Rangement de la classe et des cartables.
- 18 h 00 : Fin des études départ des enfants.

Deux horaires de départ au choix sont possibles (à préciser lors de l'inscription à l'activité) :

- à 17h30 ou
- à 18h.

Pour le bon fonctionnement, **aucun départ anticipé ne pourra se faire.**

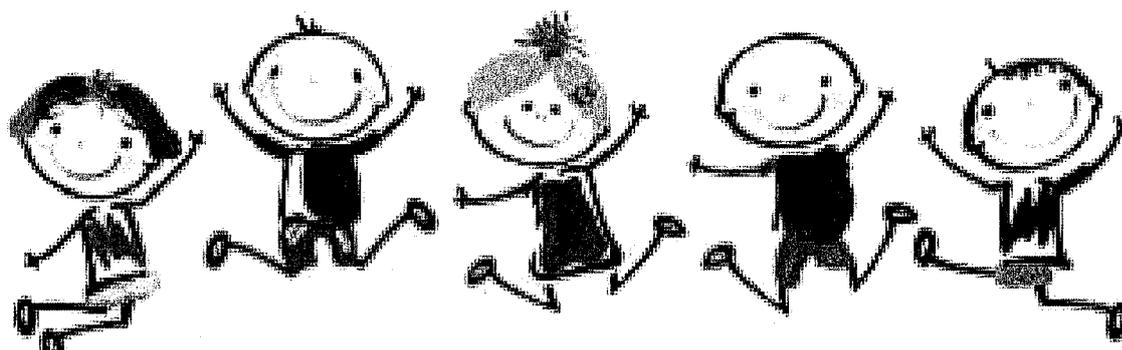
Les goûter des enfants sont à la charge des familles.

Les enfants qui ont terminé leur travail avant l'heure pourront faire une activité calme : lecture, dessin, jeux de société, se reposer, rêver... sous la surveillance de l'enseignant ou de l'animateur.

Le taux d'encadrement choisi est fixé à 1 animateur ou enseignant pour 15 élèves maximum sauf exception.

Le nombre de groupes par école est fixé en début d'année scolaire, par le Service Affaires Scolaires.

Les demandes arrivant après que le nombre de groupes ait été fixé seront examinées en tenant compte des places disponibles et du taux d'encadrement.



Les acteurs

Le service pilote :

Le Service Réussite Éducative pilote le dispositif.

Il est donc garant de son bon fonctionnement, de son organisation et de la sécurité des enfants.

Il assure :

- La mise en place et le suivi.
- Les ajustements susceptibles d'être apportés en cours d'année pour améliorer le service rendu.
- Les inscriptions et les radiations des enfants.
- Le lien avec les familles.
- Le partenariat avec l'Éducation Nationale.
- L'organisation de réunions, ou formations.
- L'élaboration des plannings et affectations des enseignants et des animateurs.
- La transmission d'informations nécessaires au bon fonctionnement.
- L'élaboration d'un bilan intermédiaire, et d'un bilan en fin d'année scolaire.

Les enseignants, les animateurs :

Ils sont sous la responsabilité du Service Réussite Éducative. Ils sont garants :

- De la sécurité des enfants, pour cela ils ont l'obligation d'être en permanence auprès des enfants dans la cour et en classe de 16h30 à 18h (voire au-delà en cas de retard des familles).
- Du pointage des enfants : A 16 h 30 ils doivent récupérer les enfants inscrits à l'activité qui sortent des classes et effectuer le pointage des présences.
- Du bon fonctionnement du groupe dont ils ont la charge.
- De l'application de la présente charte.
- De signaler suffisamment tôt l'absence et ou le retard d'un enfant au Service Réussite Éducative.

Ils doivent :

- Signaler aux référents études toutes absences d'enfants et s'assurer qu'elles soient justifiées.
- Vérifier l'identité de l'adulte qui vient chercher l'enfant, ainsi que les autorisations signées.

- Vérifier, avant de laisser partir seul un enfant, que les parents aient bien donné l'autorisation de le faire.
- Ne pas laisser un enfant seul après 18h si le parent ou la personne autorisée n'est pas venu le chercher à l'heure prévue.
- Vérifier l'identité de toute personne qui pénétrerait dans l'école.
- Transmettre aux référents, et ou au service Réussite Éducative toute situation qui sort de l'ordinaire.
- Établir le lien avec les familles.

La participation directe ou indirecte des enseignants de l'école au dispositif est toujours recherchée.

Le référent :

Dans chaque école, un référent sera désigné, soit parmi les enseignants, soit parmi les animateurs, en début d'année et le restera sauf exception tout au long de l'année scolaire.

- Il est garant de la sécurité des enfants.
- Il organise avec les enseignants, les animateurs le pointage des enfants.
- Il veille au respect des horaires par les enfants.
- Il établit le lien avec les familles et les prévient en cas d'accidents, après avoir informé le Service Réussite Éducative.
- Il transmet les informations qui sortent de l'ordinaire aux directions d'écoles et aux enseignants présents.

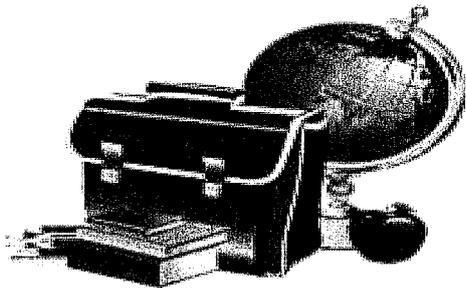
Il a en charge de faire remonter au Service Réussite Éducative :

- Les informations quotidiennes.
- Les effectifs journaliers.
- Le listing hebdomadaire.
- Toute situation qui sort de l'ordinaire (accident, incivilité, vol, différent entre enfants, différent entre adultes etc...).
- Les absences constatées et ou signalées des enseignants et ou animateurs.
- Les absences constatées et ou signalées des enfants.

Les Parents :

Cette charte affirme la nécessité d'une bonne articulation entre la famille, le Service Réussite Éducative et l'école.

- Les parents sont encouragés à effectuer le contrôle des leçons faites dans le cadre des études. A défaut, les enfants risquent de se démotiver et de ne plus faire le travail demandé.
- Il importe de responsabiliser les parents dans le suivi du travail des enfants, même s'ils ne peuvent s'impliquer dans la réalisation des leçons, notamment dans la vérification du cartable pour le lendemain, dans le questionnement du travail qui a été fait dans la journée, dans la préparation du goûter.
- Les parents s'engagent à signaler tout changement, toute absence, au Service Réussite Éducative suffisamment tôt pour pouvoir informer les équipes dans les écoles.
- Ils s'engagent à venir chercher leur enfant à l'heure, ou à prendre des dispositions afin qu'il soit récupéré par une personne adulte autorisée à le faire (cf document rempli et signé au préalable au Service Réussite Educative).



- Les parents seront invités à participer à des projets mis en place par la ville dans le cadre de la réussite éducative, élaborés par le Service Réussite Éducative.

